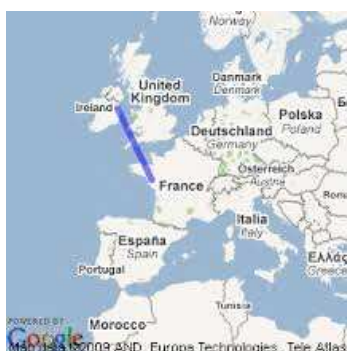


## *Epreuve facultative de mobilité*

### **IMPORTANT !**

Une épreuve facultative appelée « **unité facultative de mobilité** » est mise en place.



Le jeune réalise une période de formation professionnelle en entreprise dans un pays européen.



**Valoriser sa période de stage en Europe**

### Organisation et évaluation :

Cette épreuve comprend deux parties.

Dans un premier temps elle est **évaluée dans le pays par des professionnels** et dans un deuxième temps en France par un **jury de deux professeurs dans l'établissement scolaire du candidat**. Si la note est supérieure à 10, les points obtenus comptent dans l'obtention du bac professionnel.

Cette épreuve permet de mettre en **avant l'esprit d'ouverture européenne** et la capacité d'adaptabilité du candidat **aux méthodes de travail dans un pays étranger**.

**Renseignements au 02.41.83.15.00  
Ou [contact@les-ardilliers.org](mailto:contact@les-ardilliers.org)**